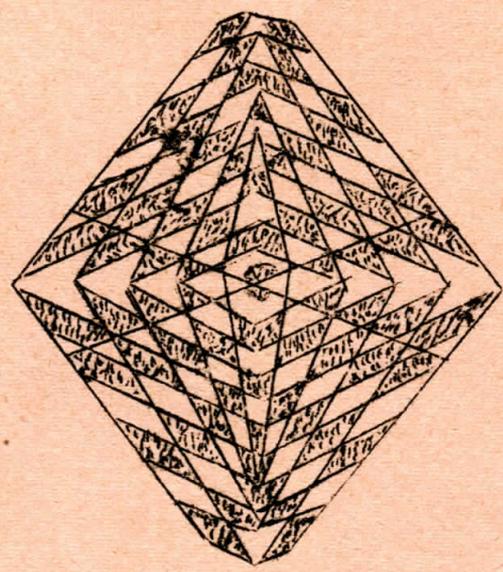


UNION NATIONALE DES FORCES POPULAIRES

LIBERATION

REPRESSION AU MAROC



LE REGIME HASSANI DANS L'ORNIERE

A
Scanna
par la
deuxième
archives
et non
publiée
1970

BULLETIN DES ETUDIANTS DE PARIS

SPECIAL INFORMATION
N°2 DECEMBRE 1970

SOMMAIRE

-Editorial : Le régime Hassani dans l'omière.

-L'assassinat de Ben Barka, 5 ans après,

-L'enlèvement du camarade El-Yazchi.

-Lutttes Paysannes.

-Al-Koutlah Al Watania exige...

-La liberté de Presse au Maroc.

-L'accord Maroc-C.E.E. a un an.

-Le Maroc dans la presse internationale .

Le Régime Hassani Dans L'ornière

Trois événements d'une extrême gravité dominent l'actualité marocaine. Trois faits très significatifs quant à la philosophie et à la pratique politiques des "Princes qui nous gouvernent".

1°-L'affaire El-Yazghi

C'est encore une fois la meilleure illustration de l'abus de pouvoir le plus scandaleux, en fait "l'assassinat" quotidien des droits de l'homme les plus élémentaires par les autorités répressives, soutien et fondement du régime Hassani.

Notre camarade El-Yazghi est un militant et un responsable politique connu, acquis depuis très longtemps à la cause du peuple marocain. Sa fermeté dans les principes et son militantisme courageux font l'admiration et forcent le respect de tous ceux qui l'ont côtoyé, amis comme adversaires. Eh-bien, ce camarade dont le seul crime est d'être un démocrate et un militant conséquent est enlevé en pleine capitale -Rabat- par les brigades spéciales du sinistre tandem Oufkir-Dlimi dans le plus pur style des barbouzes et des gangsters.

Après trois semaines de recherches et d'intervention auprès des services de sécurité, du ministère de la Justice, du tribunal militaire et le dépôt d'une plainte contre X pour enlèvement et séquestration arbitraire, le procureur du tribunal régional de Rabat avoue enfin que notre camarade a bien fait l'objet d'une arrestation sans que l'on sache les raisons et le lieu de sa détention.

La séquestration dont notre camarade a été la victime n'est pas la première du genre. Près d'un millier de citoyens ont depuis un an été victimes du même procédé.

Si quelques centaines ont pu retrouver leur foyer après des mois de sévices et tortures abominables, les autres sont toujours portés disparus et ni leur famille, ni leurs amis, ni leurs avocats n'ont pu avoir quelque indication qui pourrait tranquilliser sur leur sort.

Ainsi on peut dire que l'affaire Ben Barka a été le coup d'envoi d'un procédé qui fait de "l'enlèvement" avec la corruption et l'exploitation le système gouvernementale Hassani.

Le soi-disant régime constitutionnel, le respect des libertés démocratiques tant vantées pendant la campagne référendaire sont aujourd'hui comme hier bafoués et piétinés par ceux-là mêmes qui les ont édictés car la philosophie du régime Hassani est fondée principalement sur le mépris : le mépris des lois et des hommes.

sinon, comment peut-on expliquer cet arbitraire généralisé qui accompagne tous les faits et actes des autorités tant administratives que politiques et ce à tous les niveaux ?

2° - La Révolte Paysanne de Ouled Khalifa

Comment peut-on expliquer par exemple l'ordre donné en haut lieu de tirer et ainsi d'assassiner froidement six paysans sans terre et de blesser des dizaines d'autres coupables d'avoir osé s'opposer à la vente d'une terre dont ils étaient spoliés pendant le protectorat et que des colons étrangers voulaient vendre plutôt à de nouveaux féodaux marocains, encouragés et aidés évidemment par les autorités gouvernementales.

Le sort des paysans de Ouled Khalifa comme l'enlèvement de El-Yazghi sont le lot permanent de tous ceux qui luttent contre l'arbitraire, l'exploitation et la corruption des gouvernements.

Les victimes de Ouled Khalifa rejoignent ainsi leurs six frères de ce douar de la région de Settat, qui il y a un an, a vécu le même drame. En fait, de pareils incidents sont depuis bientôt quatre ans le phénomène le plus saillant qui éclate périodiquement dans la vie de nos campagnes.

Le refus de toute réforme agraire véritable et la volonté systématique du régime de "marocaniser" l'exploitation des paysans en attribuant les terres de colonisation aux membres de la famille royale - Hassan II en tête exploite à lui seul 10% des terres cultivées -, aux ministres, aux hauts officiers de l'armée et de la police, à de hauts fonctionnaires et aux gros propriétaires trouvent de plus en plus en face d'eux une opposition qui n'a pas dit, loin de là, son dernier mot, et ce en dépit des exactions de toute sorte et de la faible organisation des paysans. Ce n'est - et c'est le cas de le dire - qu'un débat qui laisse augurer du Grand soir qui attend cette féodalité nouveau genre, enfant chéri du régime monarchique.

Il n'en pas douter, ce problème de la terre comme celui de la jeunesse sont les deux gouffres sans fond dans lesquels s'effondrera le régime Hassani.

3° - Le Renforcement de l'inféodation à l'impérialisme et au néo-colonialisme

C'est pour retarder le plus longtemps cette fin inéluctable que Hassan II est venu à Paris pour demander non seulement une aide financière et économique mais un véritable pacte de défense comme celui qui lie la France au Tchad.

Cette "colonisabilité" du régime Hassani nous rappelle le Maroc du début du siècle avec cette fois la particularité suivante : c'est le régime lui-même qui s'offre au néo-colonialisme français après avoir fait du Maroc, secrètement, la plaque tournante du système de communications et d'espionnage de la VI^e flotte américaine en Méditerranée.

Combattu avec détermination par les forces montantes de la jeunesse, isolé de toutes les forces patriotiques et progressistes du pays, mis à nu et dénoncé par la paysannerie et la classe ouvrière comme le garant des exploitateurs aussi bien nationaux qu'étrangers, le régime Hassani s'est lancé dans l'engrenage de la répression aveugle et l'abandon le plus indigne entre les

mains du néo-colonialisme et de l'impérialisme.

Devant ce complot qui se trame sciemment contre les masses populaires, notre mot d'ordre doit être une plus grande détermination dans la poursuite de la lutte contre le régime Hassani.

L'ASSASSINAT DE MEHDI BEN BARKA, 5 ANS APRES

En enregistrant, suivant le délai prescrit, la mort du leader révolutionnaire Ben Barka, la justice française va-t-elle permettre la réouverture du dossier -comme vient de le demander Mme Ben Barka veuve dans une lettre adressée au Garde des Sceaux- ?

Pour sa part la réaction internationale, multiplie les démarches et les pressions aux niveaux les plus élevés pour "tourner" cette page, si ce n'est pour "l'arracher" -. Le voyage officiel qu'effectuera le ministre des Affaires Etrangères français le 17 décembre prochain pour fêter le 1^o Anniversaire des retrouvailles franco-marocaines obéit à cette même logique.

Mais comme le souligne Maître Buttin, avocat de la Défense dans une lettre ouverte, nous disons non à la politique du fait accompli. Avec les peuples en lutte contre l'impérialisme et le néo-colonialisme, nous continuerons à mener le combat sur le véritable terrain de lutte...

Maître Buttin : non à la politique du fait accompli !

BEN BARKA. CINQ ANS DEJA ! (1)

Dans quelques jours chacun de nos concitoyens aura une pensée pour les siens morts au cours de l'année ou des années précédentes.

D'aucuns n'oublieront pas, non plus, les milliers et milliers d'innocents morts au Viet-Nam, au Biafra, au Moyen Orient, victimes des séquelles du colonialisme ou du néo-colonialisme, de la guerre des Grands par personnes interposées, et surtout du "libérateur" américain, je veux dire de l'impérialisme yankee.

Certains penseront aux patriotes de tel ou tel pays, aux brésiliens notamment, morts à la suite d'abominables tortures qui font régresser notre civilisation, dite chrétienne par certains, au niveau des pires époques barbares.

D'autres penseront aux "Grands" de ce monde morts assassinés - Le Pasteur Martin Luther King, les frères Kennedy, le Général Delgado et tant d'autres - ou aux ambassadeurs et Ministres - M. Laporte au Canada - victimes innocentes d'une situation politique qui ne l'était pas.

Qui se souviendra de la "disparition" de Mehdi BARKA, Cinq ans déjà !

Le 29 octobre 1965, le leader de l'opposition marocaine était enlevé en plein PARIS. Nul de ses amis ou ennemis ne l'a oublié : enlevé non par je ne sais quel membre d'un F.L.N., V.P.R., F.D.L.P. ou F.L.Q... mais, par

deux policiers français, agissant de concert avec des truands et certains membres des services spéciaux français - S.D.E.C.E. - pour le compte de la Sûreté Nationale Marocaine, c'est-à-dire en définitive du Roi Hassan II, seul Maître à bord au Maroc.

Lors du fameux procès de septembre 1966, peignant la toile de fond de l'affaire, j'ai montré que la politique suivie par le jeune Roi depuis son accession au trône, ne pouvait admettre aucun partage - surtout pas avec un Mehdi Ben Barka, l'un des leaders montant et incontesté du Tiers-Monde de la faim, de la souffrance, de l'injustice, du Tiers-Monde révolutionnaire.

De gré ou de force, Ben Barka rentrerait au Maroc, telle était la décision du Roi depuis les dramatiques événements de mars 1965 à Casablanca, la proclamation en juin de l'état d'exception, la disparition (politique) de Ben Bella le 19 juin dans le pays voisin sans réaction du peuple algérien, la conférence des pays arabes en septembre à Casablanca, ne pouvaient que renforcer le Roi dans sa détermination" Mais, j'ai toujours pensé que le Roi Hassan II pour sa part ne cherchait pas à faire assassiner Mehdi Ben Barka, car homme politique avisé, il savait que ce serait "plus qu'un crime, une faute", selon l'expression consacrée.

Ce n'était d'ailleurs pas la dernière opération du même genre qu'il devait ordonner... chacun se souvient de la "livraison", le 15 février 1970, par le général Franco au pouvoir marocain, de Mohammed AJAR, alias Saïd BERRAHJAT, l'un des grands résistants marocains au Protectorat français opposant du Régime, condamné à mort par contumace en 1964 lors du procès du "complot de juillet", réfugié politique depuis deux ans à Madrid sous la pro-

(1) C'est le texte intégral de la lettre ouverte adressée par Me Buttin, avocat de la Défense et dont le Monde du 11 Novembre 1970 en a fait l'écho.

tection (?) du Gouvernement espagnol.

Mais Mehdi Ben Barka est mort -- entre les mains des truands et des agents des brigades spéciales marocaines.

Qui l'a frappé ? Où ? Quel jour ? Comment est-il mort ? Qu'a-t-on fait de son corps ? Autant de questions auxquelles nul d'entre nous ne peut répondre -- pour l'instant.

Le Général OUFKIR a donné sa parole d'honneur, à qui voulait la recevoir, jurant qu'il n'était pour rien dans la "disparition" de Ben Barka.

Le Général de Gaulle, dans sa mémorable conférence de presse de février 1966 -- quelques jours après le "suicide" de Georges Figon -- accablant le Ministre de l'Intérieur Marocain, a affirmé que seuls des "vulgaires et des subalternes" avaient participé à l'affaire du côté français...

Etait-ce là, de part et d'autre, stricte vérité -- on me permettra d'en douter -- ou bien raison d'Etat ?

Mais qui, pour cette seule raison d'Etat, pourrait accepter de faire une quelconque différence entre l'assassinat de Mehdi Ben Barka -- après son enlèvement par deux policiers français, et celui de M. LAPORTE -- après son enlèvement par la F.L.Q. ?

Le Général de Gaulle répondant le 5 novembre 1965 au pathétique appel de la mère de Ben Barka, lui avait assuré que "la justice exercerait son action avec la plus grande rigueur et la plus grande diligence".

Qu'advient-il en fait ? Sur le plan politique, à l'issue du deuxième scandale, le "suicide de Figon" -- qui étouffait quasi définitivement l'Affaire -- le Président de la République décidait une réorganisation des services de police, la mise à la retraite du général Jacquier, chef du

S.D.E.C.E. et le rattachement de ce service qui avait gravement failli à sa tâche, au Ministre des Armées, et non plus au Premier Ministre, M. Georges Pompidou. Dernière décision significative certes, mais insuffisante.

En d'autres temps, l'autorité de l'Etat ayant été bafouée, le Gouvernement - en tout cas son chef - aurait disparu de la scène politique. Mais sa conception de la raison d'Etat, de la police et de la justice, son nationalisme outrancier et en définitive son orgueil, obligeaient le Chef de l'Etat à couvrir finalement les services français, "coupables ou incapables" selon le jugement - que j'ai fait mien - de Maurice Claval.

Sur le plan judiciaire, dès lors, les jeux étaient faits et les défenseurs de la famille de Mehdi Ben Barka se souviendront toujours des "secrets de la défense nationale", des "secrets de la police" des "secrets diplomatiques", qui leur furent constamment opposés par les représentants du pouvoir, rassurés par la permanence à son poste de Premier Ministre.

Et le 5 juin 1967, le plus grand scandale de la Vème République, se terminait par la seule condamnation de deux hommes, Lopez et Souchon, à quelques années de prison, tandis que le Ministre de l'Intérieur du Maroc et les comparses truands étaient condamnés par contumace à la peine maximale.

Mais un jour viendra, demain, après demain où la vérité éclatera : ni la famille de Mehdi Ben Barka, ni ses amis politiques, ni les avocats de la partie civile n'ont accepté et n'accepteront la politique du fait accompli : chacun des responsables, grands ou petits, marocain ou français, doit en être persuadé.

Déjà quelques sérieux éléments nouveaux apparaissent à l'horizon

Maurice BUTTIN
Avocat à la Cour

Mme Ben Barka veuve s'adresse au Ministre de la Justice (1)

RESTER FIDELE A LA PROMESSE

DU GENERAL DE GAULLE

Monsieur le Ministre,

Il y a maintenant plus de cinq ans que mon mari Mehdi BEN BARKA a été enlevé en plein Paris, dans des conditions ayant abouti, par arrêt de la Cour d'Assises de Paris du 5 juin 1967, à la condamnation de MM. LOPEZ ET SOUCHON, et, par contumace de MM. BOUSSEICHE, PALISSE, LE NY, DUBAIL, OUFKIR, CHTOUKI.

J'avais, lors de l'instruction, demandé que les prévenus soient inculpés d'assassinat. Il me fut objecté que seules l'arrestation illégale et la séquestration étaient retenues et qu'il fallait attendre une disparition de plus de cinq ans pour considérer le décès de mon mari comme juridiquement établi.

Ai-je à peine besoin de rappeler que les débats devant la Cour d'Assises n'ont pas fait toute la lumière sur le crime et plus particulièrement sur le sort de Mehdi BEN BARKA après son enlèvement.

Le délai de cinq ans étant maintenant écoulé, il ne peut plus être contesté par personne que mon mari a été victime d'un assassinat.

D'autre part, depuis le dernier procès, bien des faits ont été rapportés à diverses reprises par la presse ou par la rumeur publique qui

(1) dans une lettre datée du Caire (le 15 novembre 1970)

n'ont jamais donné lieu, que je sache, à des vérifications.

Plus particulièrement deux faits importants ont été portés à la connaissance du public dans la période récente :

1° - Un document manuscrit trouvé en photocopie dans la serviette de FIGON, déjà versé aux débats lors du procès avec l'ensemble du dossier FIGON, mais dont il n'avait pas été établi ni qui en était le rédacteur, ni de quelle main il était écrit, apparaît aujourd'hui comme étant de la main de Monsieur Pierre LEMARCHAND.

Celui-ci n'a apporté aucun démenti à cette imputation faite par divers journaux.

Il semble donc indispensable que Monsieur LEMARCHAND soit interrogé sur ce document tant pour savoir qui en est l'auteur et l'usage qui devait en être fait. Il est certain que si la lumière pouvait être faite sur ce point, cela constituerait un fait nouveau susceptible d'avancer sérieusement dans la découverte de la vérité sur l'ensemble de l'affaire.

2° - Une requête en révision a été déposée entre vos mains, depuis plusieurs mois, par Louis SOUCHON, condamné à six années de réclusion criminelle. Si l'on en croit les déclarations faites alors par SOUCHON lui-même et confirmées par lui à nombreuses reprises, celui-ci n'aurait pas dit, lors du procès, toute la vérité.

Sur ce point encore il apparaît qu'un interrogatoire contradictoire de Louis SOUCHON pourrait apporter des lumières nouvelles sur l'affaire et aider à connaître le sort qui a été fait à mon malheureux mari.

Dois-je vous rappeler, Monsieur le Ministre, que le Général de GAULLE auquel le monde entier vient de rendre hommage à l'occasion de sa mort, avait tenu à assurer la mère de Mehdi BEN BARKA (que nous avons eu la douleur de perdre il y a quelques semaines) que la justice exercerait

son action avec la plus grande rigueur et la plus grande diligence

Ne pensez-vous pas, que malgré toutes les déceptions que la conduite de cette affaire a apportées à la famille de Mehdi BEN BARKA, celle-ci est fondée à demander que l'on reste fidèle à cette promesse ?

Il y aurait lieu, me semble-t-il, d'ordonner toutes les mesures qui s'imposent pour que soient examinées à nouveau les circonstances et les culpabilités du crime.

J'ai été peinée de constater que malgré un mandat d'arrêt international, mes protestations et celles de mes Conseils, OUFKIR, condamné à la réclusion criminelle à perpétuité pour l'enlèvement de mon mari, n'a cessé de voyager à travers le monde et je crois savoir qu'au moment où je vous écris, il serait aux Etats-Unis d'Amérique.

Le seul mobile qui m'anime en vous adressant cette lettre, comme il ne cessera de m'animer dans mon action, est la recherche de la vérité.

Je demande, une fois de plus, à la justice française de faire tout ce qui s'impose pour parvenir à cette connaissance de la vérité.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Ghita BENNANI

Veuve Mehdi BEN BARKA

OÙ SE SITUE LE VÉRITABLE FRONT DE COMBAT ?

EXTRAITS DE NOTRE INTERVENTION AU 5^{ème} ANNIVERSAIRE

COMMÉMORANT L'ASSASSINAT DE BEN BARKA

(...) Chaque année, à la même occasion, nous nous retrouvons toujours plus nombreux mais surtout plus déterminés à perpétuer la mémoire du grand militant révolutionnaire que reste pour nous Ben Barka.

(...) Cependant en ce 5^{ème} Anniversaire, il convient de faire une pause et de nous demander où se situe le véritable front de Combat.

Il est clair pour nous que si le renouveau franco-marocain a repris son cycle au nom des droits d'une politique et en dépit d'une certaine morale que nous avons toujours combattues d'une part, et si le soi-disant esprit d'Ifrane avec toutes ses implications au niveau des relations algéro-marocaines continue de faire son chemin dans le sens décidé et voulu par les deux régimes d'autre part, nous ne permettrons jamais que "l'affaire" Ben Barka soit enterrée et la cause révolutionnaire qu'il a toujours incarnée trahie. L'alibi que constitue ce qu'on appelle la raison d'Etat fera place à la raison des peuples un jour prochain !

(...) Il est clair aussi pour nous que 5 ans après, tous les moyens seront employés pour arracher la vérité en nous gardant de noyer le fond du problème dans des arguties d'ordre juridique et sans nourrir aucune illusion sur l'issue du processus.

(...) La solidarité des criminels ne connaît pas de frontière et la Justice de classe qui sévit aussi bien au Maroc qu'en France n'est qu'un aspect du système répressif dirigé contre les deux peuples.

Nous constatons avec une grande inquiétude que la pratique permanente du viol politique, économique et culturel n'est pas uniquement l'apanage du régime féodal marocain, mais aussi et d'une manière déclarée, celui d'un pays comme la France réputé pour ses "traditions démocratiques et libérales". Un tel état de fait, lourd de conséquences, touche un bon nombre de nos camarades français qui (...) ont toute notre sympathie (...)

(...) Se prolongeant l'un l'autre, le féodalisme marocain et le régime néo-colonialiste français sont hantés par la même obsession : l'ordre public.

(...) Avec la complicité de ses alliés naturels ou de fortune, l'équipe dirigeante au Maroc ne recule ni devant l'enlèvement, la séquestration, l'assassinat ou l'exécution sommaire.

L'ambassadeur actuel du Maroc à Paris (...) va jusqu'à soutenir devant l'Association des Journalistes d'Outre-Mer en Février dernier que la monarchie est "paternaliste et démente". Faut-il lui rappeler que :

- de 62 à 65 : 21 militants ont été exécutés
- 600 morts, dont une grande partie de jeunes lycéens, à la suite des événements de mars 1965
- Ben Barka enlevé puis exécuté...
- pendant cette même période, 10 militants U.N.F.P. ont disparu.
- depuis le 17 décembre 1965, une série de vagues d'enlèvement, rappelant les opérations policières de 1963 a touché les militants nationalistes et progressistes...

(...) Un autre procès est en train d'être "cuisiné" et où seront jugées 130 personnes pour "atteinte à la Sécurité intérieure et extérieure de l'Etat" dont Saïd Bonnaïlet et Ahmed Benjelloun.

(...) Pour constitutionnaliser l'état d'exception que vit le peuple marocain sans discontinuité, le pouvoir royal a préfabriqué une "Chambre des Représentants" à la suite d'un référendum rejeté dans l'unanimité et de législatives boycottées par toutes les formations nationales et progressistes. L'analyse objective de la situation concrète autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Maroc nous a conduit à rechercher de nouvelles formes d'action dans le but d'isoler de la manière la plus nette le pouvoir féodal. Al-Koutlah Al Watania (ou front national) en fut l'expression concrète. Sur la base d'une charte clairement définie, elle regroupe tous les ennemis de l'impérialisme et du sionisme à l'extérieur, du féodalisme et de la réaction à l'intérieur.

(...) Le Front National Uni n'est avant tout qu'une tactique qui répond à une situation bien donnée, délimitée dans le temps et dans ses objectifs.

Il ne pourra contribuer au développement du processus révolutionnaire au Maroc que s'il est mis à profit par tous les militants progressistes.

(...) Il est vrai qu'une telle tactique ne doit pas camoufler nos propres faiblesses auxquelles il faut remédier en profondeur.

(...) Notre libération Nationale est à refaire et sur de nouvelles bases car nous avons le privilège de posséder un grand capital de réflexion et une pratique révolutionnaire non moins négligeable.

Le peuple marocain ne s'est pas soumis aux anciens Colons, il ne se soumettra pas aux nouveaux.

(...) Si (notre jeunesse) doit assimiler en particulier les expériences socialistes de Russie, de Chine, de Cuba, analyser le contenu et la

portée de la Révolution Palestinienne, il est aussi de (son) devoir de connaître, d'approfondir et de transmettre l'exemple d'un Zerktouni, d'un Basu, d'un Bounaïlat, d'un Ben Berka...

C'est cette attitude de confiance en soi, d'espoir raisonné qui nous permettra d'avancer vers l'édification d'un Maroc libre, démocratique et socialiste (...)

Le 25 octobre 1970

LA VEUVE DE BEN BARKA DEMANDE

LA REOUVERTURE DU DOSSIER

On sait comment, au cours de l'instruction et des deux procès qui suivirent, la justice française ne s'honora guère... Un certain nombre des princes qui nous gouvernent crurent ainsi permettre l'étouffement du scandale. Mais ont-ils totalement réussi ?

Peut-être que non... En effet, une lettre de la veuve de Mehdi Ben Barka, Mme Ghita Bennani, une lettre adressée le 15 novembre dernier au Garde des Sceaux, ministre de la Justice, permet sinon de rouvrir, du moins de faire réapparaître un dossier dont aucun homme d'honneur ne devrait accepter qu'il fût à jamais "classé"

On veut espérer que pareille lettre ne restera pas sans réponse ou que ne lui sera pas faite - ce qui reviendrait au même - une réponse dilatoire.

M. Pleven, le gouvernement dont il est membre, et le président de la République qui les recouvre de son ombre protectrice, doivent faire à la veuve de Mehdi Ben Barka une réponse claire. Cinq ans après le crime et après cinq ans de scandale, les faux-fuyants ne sont plus possibles. L'alibi de la "chose jugée" serait aussi dérisoire qu'odieuse.

C'est oui ou c'est non...

Oui, et les autorités française font rouvrir le dossier Ben Barka pour que soient connus, arrêtés, jugés et châtiés les vrais coupables.

Non, et alors le pouvoir reconnaît ouvertement qu'il a peur de la vérité et que si la vérité lui fait peur c'est qu'une enquête menée jusqu'au bout serait susceptible de mettre en lumière la responsabilité grave de certains membres de la majorité en place.

On conçoit dans cette situation qu'un grand intérêt s'attache à la réponse qui sera faite à la lettre de Mme Ben Barka...

Alain GUERIN

L'ACTUALITE (30 Nov. - 6 Déc. 70) :

BEN BARKA & UN NOUVEL EPISODE

Il y a cinq ans, Mehdi Ben Barka était enlevé. L'un de ses amis vient de disparaître. "L'affaire" va-t-elle rebondir ?

L'annonce de la disparition subite à Rabat de Mohammed El Azghi le lundi 16 novembre, à 19 h 30, après qu'il eut quitté le siège du parti, a jeté, une fois encore, un trouble dans l'opinion publique marocaine et étrangère.

DES ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Quatre jours après la disparition d'El Azghi, le 20 novembre, le Syndicat de la presse nationale marocaine se réunissait pour étudier les problèmes touchant à la liberté de la presse et faisait paraître un communiqué dans lequel il examinait d'une part, l'arrestation de Mohammed Berrada, directeur du journal "l'Opinion", d'autre part, l'interdiction du journal "Al Kifah Al Watani" et enfin s'élevait contre le "rapt" de Mohammed Azghi.

Dans ces conditions, on peut se demander si l'existence d'une "monarchie constitutionnelle" au Maroc est réelle. Il y a six mois, pour mettre un terme au malaise et à une hostilité grandissante tant de la population que de celle des partis, Hassan II avait promulgué une seconde constitution - la première remontait au 7 décembre 1962. Les élections législatives qui se déroulaient un mois plus tard avec l'installation d'un nouveau Parlement, à majorité silencieuse, mettaient un terme à l'état d'exception en vigueur depuis cinq ans. Mais la fin de l'état d'exception n'a pas empêché les arrestations arbitraires. La disparition d'El Azghi ne peut que confirmer et doubler le doute sur le "libéralisme" de la "monarchie constitutionnelle".

MICHELE STEMER

LE REMUGLE

Cinq ans, déjà. Aujourd'hui, un seul des coupables présumés est en prison : Antoine Lopez, ex-antenne du Sdece à Orly. Cet homme, qui, dans sa cellule, ne lit pratiquement que "Spirou" et "Tintin", avait-il préparé et exécuté une telle affaire seul ? Ses complices, hautes figures du milieu, sont tous "en cavale" : l'un d'eux, Georges Boucheseiche, prospère à Casablanca comme responsable d'une chaîne de maisons closes. Quant au général Oufkir, condamné en France à la réclusion perpétuelle, il est toujours, dans son pays, ministre de l'Intérieur.

Démission : Tel serait le morne bilan de cette ténébreuse affaire si, soudain, un des inculpés ne se décidait peu à peu à parler. Il s'agit de l'ex-officier de police Louis Souchon. C'est lui qui, le 29 octobre, en compagnie de son collègue Roger Voitot, interpella, boulevard Saint-Germain, Mehdi Ben Barka. Condamné à cinq ans de prison, il a été libéré aux deux tiers de sa peine. Aujourd'hui, il proclame : "Je me suis tu pour sauver l'honneur de la police, mais on a bafoué mon propre honneur".

Le policier Souchon a demandé une révision du procès. L'affaire Ben Barka va-t-elle rebondir ?

J.-F. K. et J. Dy

"UNE NOUVELLE AFFAIRE BEN BARKA"

Au moment où Hassan II est en visite à Paris pour négocier la conclusion d'accords privilégiés, notamment dans le domaine militaire et financier, l'opinion publique marocaine et internationale apprenait avec la plus grande indignation l'enlèvement de notre camarade El Yazghi par les brigades spéciales d'Oufkir.

Un des plus jeunes dirigeants de l'U.N.F.P., ancien directeur de l'hebdomadaire Libération (interdit), sa disparition a suscité les plus vives réactions aussi bien dans les milieux politiques marocains qu'étrangers et particulièrement en France où il compte de très nombreux amis.

- l'Isfiqial : en se déclarant solidaire de Mohammed El Yazghi enlevé depuis le 16 novembre, il s'élève contre le fait que "les autorités chargées de l'ordre" ne soient pas en mesure d'indiquer les lieux de détention de "plusieurs citoyens" qui ont disparu sans que l'on sache "s'ils sont incarcérés, conformément aux lois en vigueur, ou victimes d'une organisation secrète".

- le Secrétariat provincial de l'U.N.F.P. (Rabat)

(...) Le frère El Yazghi faisait depuis deux semaines l'objet d'une surveillance étroite de la part de la police secrète qui contrôlait son domicile et suivait de près ses déplacements.

Il est à rappeler que le frère avait disparu dans les mêmes circonstances en juin 1967 et il s'est avéré par la suite qu'il était détenu par la police. S'agit-il en l'occurrence d'un nouvel enlèvement frappant

l'un des militants les plus en vue et un citoyen, fervent défenseur de la cause de la démocratie et de la justice sociale dans notre pays contrairement aux lois en vigueur, en violation flagrante des libertés les plus élémentaires (...)

- le section des étudiants U.N.F.P. de Paris : la répression continue

Après avoir "organisé" un enlèvement d'un militant réfugié politique à Oran (Algérie) ; après avoir "négocié" la livraison d'un des héros de la Résistance et de l'indépendance marocaines, avec les autorités franquistes : après avoir "déclenché" une vague de répression de grande envergure qui dure depuis février 1970 et qui a abouti à l'enlèvement de presque un millier de citoyens de toutes conditions dont les uns ont été et les autres sont toujours l'objet de sévices et de tortures les plus atroces et les plus inhumaines dans les sinistres villas des brigades spéciales d'Oufkir.

Le régime policier "d'Etat d'exception constitutionnalisés" de Hassan II prépare comme en 1963 un nouveau procès pour complot contre la sûreté intérieure de l'Etat où seraient impliqués plus de 130 démocrates et progressistes marocains.

Nous apprenons aujourd'hui que l'une des dernières victimes d'enlèvement est le camarade El Yazghi - avocat du barreau de Rabat et l'un des jeunes dirigeants nationaux de l'U.N.F.P. Comme pour les autres victimes d'enlèvement : ouvriers, paysans, commerçants, étudiants ou autres avocats, les autorités de police ou du parquet déclarent, aux parents et aux avocats, tout ignorer du sort ou lieu où se trouve notre camarade.

Nous élevons une protestation indignée contre les méthodes barbares dont sont victimes des camarades et des citoyens sans défense.

A l'heure où Hassan II est en visite à Paris, nous dénonçons à l'opinion internationale un régime isolé et combattu par toutes les forces populaires (politiques, syndicales et étudiantes) et qui n'arrive à se maintenir que grâce à la torture, à la corruption et au soutien, notamment des impérialistes américains dont les bases militaires, maintenues secrètes depuis 1963, sont aujourd'hui connues et dénoncées par les démocrates et les hommes de paix en Méditerranée et de par le monde.

-L'Association Internationale des Juristes Démocrates :

Exprime ses inquiétudes sur le cas de Maître Mouhamed El Yazghi qui, d'après des informations dignes de foi, a été enlevé par la police politique marocaine et dont on est depuis lors sans aucune nouvelle.

Sa longue disparition suscite les craintes les plus vives et il est à redouter que sa vie ne soit en grave danger. L'A.I.J.D. proteste contre de tels agissements en violation des sûrtés de la personne les plus élémentaires.

Elle s'adresse aux autorités marocaines pour demander des informations sur le sort actuel de Maître Mouhamed El Yazghi et sa libération immédiate.

Elle prie ses associations nationales d'intervenir d'urgence dans le même sens.

-SNE SUP-FEN :

Alarmés par la gravité et le nombre croissant des atteintes aux libertés démocratiques individuelles qui ont eu lieu au Maroc, protestent fortement contre la vague d'enlèvements qui depuis un an a fait "disparaître" un millier de personnes dont 400 n'ont toujours pas reparu. C'est en particulier le cas de trois avocats dont Mouhamed El-Yazghi qui a été enseignant-chercheur à la faculté de Droit de Paris.

Le SNESUP-FEN affirme sa solidarité avec les victimes de cette repression et exige que des éclaircissements soient donnés sur le sort de Maître El-Yazghi enlevé depuis plus de 20 jours. Le SNESUP FEN proteste solennellement contre les atteintes portées au Maroc contre le droit des personnes.

LE MAROC MAINTENU DANS L'INFRA - SOUS - DEVELOPPEMENT

Le Secrétariat général de l'U.N.F.P., dans un communiqué en date du 4 avril 1969 - avant la publication des textes officiels de l'accord et surtout des protocoles et annexes - soulignait :

- que notre politique d'industrialisation, avec les mesures de sauvegarde qu'elle doit comporter, dépendra, non plus de la volonté nationale, mais de l'agrément des autorités de la C.E.E.
- que Monsieur Gaston Thorn, président en exercice du Conseil des Ministres de la Communauté Européenne, a déclaré au cours d'une conférence de presse tenue à Rabat le 31 mars 1969, que les accords conclus, au-delà de leur contenu économique, ont une portée essentiellement politique. Une telle déclaration révèle les idées de domination néo-colonialiste des autorités actuelles de la C.E.E.

Un an après la mise en application de l'accord, l'Avant-Garde dresse un premier bilan à la suite d'un colloque organisé à ce sujet le mois dernier à Casablanca. Voici ce qu'il écrit :

" Un an après la conclusion de leur accord avec la C.E.E., les responsables gouvernementaux sont amenés à dresser un bilan négatif de cette association, rejoignant ainsi les positions sans cesse soutenues par les représentants des travailleurs et des masses populaires.

Comme nous l'avons souligné dans notre dernier numéro, en effet, les exportations d'agrumes marocaines sur la C.E.E. ont diminué au cours de l'exercice de la dernière campagne de 7 %, alors que les exportations de

l'Espagne et d'"Israel" augmentaient de 40 à 35 %. Et dire que la stabilisation et le renforcement du marché des agrumes était généralement considéré comme le principal avantage à retirer de l'association Maroc-C.E.E. De cette déception des responsables, le colloque organisé à Casablanca par la Jeune Chambre Economique aura été l'illustration flagrante.

A la question : qu'attendre de la C.E.E. ? Les personnalités du Marché Commun venues pour la circonstance ont très nettement répondu : "Rien ou presque sur le plan agricole, beaucoup, dans l'avenir, sur le plan de l'industrie".

Qu'est-ce à dire ? C'est à dire que la C.E.E. vis-à-vis du Maroc s'est contentée de "communautariser" c'est le terme, ses achats d'oranges marocaines, et qu'étant essentiellement conçue sur le plan agricole comme le moyen de réduire les disparités existantes au sein des 6 entre agriculture et industrie, elle n'envisage pas d'augmenter ses importations.

A cela plusieurs raisons : d'une part le fait que la productivité de ses pays membres tels que l'Italie est destinée, c'est le but, d'ailleurs, à s'accroître, d'autre part, la priorité déjà accordée et qui ira s'accroître à des pays tels que l'Espagne, la Grèce, la Turquie et le Portugal, qui, pour l'instant ne sont certes pas membres du Marché Commun mais ont vocation à le devenir, par le fait même qu'ils sont européens, ce qui ne sera jamais le cas du Maroc, enfin, la concurrence d'autres pays méditerranéens tels que la Tunisie, l'Algérie, "Israel", avec lesquels la C.E.E. a conclu ou est en voie de conclure d'autres accords d'association.

LA DECEPTION S'ACCROIT

A ces problèmes politiques, se joint un problème technique : le marché de la C.E.E. n'est pas, quoi qu'on en dise, tellement extensible et un expert a souligné que, dans la meilleure des hypothèses, il ne fallait

s'attendre qu'à un accroissement de 3 % par an. On a bien sûr beaucoup épi-
logué sur une ouverture possible de la C.E.E. sur la Grande Bretagne et les
marchés commerciaux qui en découleraient. Mais, outre le fait que le
Maroc vend déjà ses agrumes à la Grande Bretagne, cette ouverture au Nord
sera, on l'a vu, très compensée par une ouverture au Sud, dans la Méditerranée,
d'autant plus qu'il y a actuellement surproduction d'agrumes. Donc, dans
le cas des agrumes, principal avantage que le Maroc escomptait de son asso-
ciation avec la C.E.E., et les courants commerciaux actuels sont quelque
peu maintenus, ils ne sont pas destinés à être étendus et renforcés.

Telle est la première constatation à faire, ce qui accroit la
déception déjà grande du fait que les autres produits agricoles marocains,
tels que les céréales, à l'exception du blé dur, les fruits et primeurs ne
font pas partie de l'accord. Mais répondent les experts européens, l'avenir
est dans l'industrie, l'industrie est la base du développement et non pas
l'agriculture (ce qui contredit sérieusement les assertions officielles),
donc industrialisez-vous et nous vous achèterons vos produits pour lesquels
nous avons plus d'ouverture.

A cela le professeur Lankadi devait répondre dans une intervention :
"Ce qui est industrie pour nous, à savoir l'industrie que nous avons créée
partir de nos produits agricoles, conserves de légumes et de fruits, jus,
etc, n'est pas considéré par vous comme industrie et ne rentre pas dans
l'accord. Nous devons donc constater que vous pénalisez nos agriculteurs au
nom de défense de vos propres agriculteurs; et bien que nous, nous ne fae-
sions pas de dumping, que, ce faisant vous nous enlevez toute possibilité
de développer nos productions agricoles puisque tout espoir de les écouler
chez vous qui représentez notre plus gros marché, que vous nous refusez
des facilités pour l'industrie que nous avons, celle des produits agricoles
transformés et que vous nous ouvrez librement vos marchés pour une industrie
que nous n'avons pas et qui, en tout état de cause ne représente que 7 % de
nos courants d'échanges avec vous. Je conclus que la C.E.E. nous empêche de
nous développer".

LA C.E.E. NE PEUT RIEN

C'est dans le même sens, exactement, que s'est prononcé M. Guerraoui, secrétaire général du Ministère du Commerce et de l'industrie et qui, à ce titre, a participé aux négociations Maroc-C.E.E. Traitant "l'industrialisation et l'association", au terme d'une magistrale conférence chiffrée et étayée de faits, M. Guerraoui devait conclure très nettement que la C.E.E. ne peut en aucun cas aider le Maroc à s'industrialiser sinon dans une perspective à moyen terme et pour des secteurs tels que le textile, parce que le problème de l'industrialisation est un problème de production, d'épargne, d'investissement et de mentalités et donc un problème de dynamique interne et de structure industrielle pour lequel la C.E.E. ne peut rien. En outre, M. Guerraoui s'est montré extrêmement pessimiste sur les possibilités pour la C.E.E. d'investir au Maroc, au vu de l'expérience de ces dernières années "les capitaux a-t-il dit, ne sont pas venus et ne viendront pas". Il s'est montré non moins pessimiste sur la possibilité d'une aide des 6, car a-t-il dit, en admettant que le prochain accord d'association englobe cette notion, on n'aboutira qu'au fait de communautariser l'aide déjà acquise de façon bilatérale, aide pour laquelle les possibilités de remboursement du Maroc ne sont pas extensibles, puisqu'au surplus le tiers du revenu national est déjà grevé par les aides antérieures.

Conclusion donc quasi unanime des participants du colloque :
c'est au Maroc que le bât blesse, c'est au Maroc que les structures économiques qui sont autant de freins au développement doivent être transformées, c'est au Maroc d'opérer des changements internes de nature à faciliter son développement.

Conclusion propre aux étrangers et qui rejoint celle-ci : la C.E.E. n'est pas, ne peut pas être pour les pays associés une solution miracle, elle a maintenu des courants d'échanges - ce qui lui a déjà occa-

sionné des sacrifices, n'en lui en demandez pas plus. Il faut voue en prendre à vous-mêmes, débrouillez-vous !"

On ne peut être plus clair et c'est ce que l'UMT a toujours dit. Certes, il s'est trouvé des Marocains pour penser bien entendu le contraire, comme M. Alaoui, Ministre de l'Artisanat et de la Promotion Nationale, venu assister aux travaux du colloque et qui y a défendu la thèse suivante : l'accord Maroc-C.E.E. est ce qu'il y a de mieux dans le meilleur des mondes, voyez nos tapis comme nous les exportons bien, mieux même que les tapis persans et dans l'avenir, comme l'Europe se sera développée elle abandonnera certaines industries comme le textile et nous les prendrons. Donc nous prendrons ce que l'Europe ne veut plus, nous ferons ce qu'elle refuse de faire, ce qu'elle nous abandonnera.

Cette thèse que l'on pourrait appeler en paraphrasant Jacques Berque "d'indignité" et que le ministre a semble-t-il soutenue avec la plus parfaite innocence, a fait passer des frissons d'étonnement et d'indignation dans la salle, frissons bien entendu entrecoupés d'éclats de rire. Hélas, le ministre parlait sérieusement. Un des responsables de la C.E.E. lui a d'ailleurs répondu indirectement le lendemain, en disant : "Mais pourquoi parler toujours de textile, pensez-vous aussi à l'industrie de l'avenir ?"

Quoi qu'il en soit, le ministre a pu interpellier le professeur Lahbadi en lui déclarant : "Si vos amis politiques avaient voulu négocier avant 1960, nous n'en serions pas là, car nous avons dû conclure dans des conditions très difficiles".

De 1960 à 1970, le Marché Commun n'a pourtant pas changé de nature, il est même allé en renforçant sa nature, cela nous le savions et vous vous en apercevez aujourd'hui. Il n'était donc nul besoin, pour des avantages aussi dérisoires, de conclure un nouvel acte d'Algésiras !"

Al-Koutlah Al Watania : l'existence de bases militaires américaines constatée.

LA NEGATION DE TOUTE SOLIDARITE ENVERS LA NATION ARABE

ET LE PEUPLE PALESTINIEN (1)

1) La source des informations diffusées par les agences internationales de presse réside dans les procès-verbaux des débats de la sous-commission des Affaires Etrangères du Sénat américain pour les engagements à l'étranger, procès-verbaux dont les minutes ont été publiées à Washington le samedi 31 octobre 1970. Il s'agit donc de sources officielles sûres, qui excluent le doute quant à l'authenticité des informations données.

2) M. David Newson, sous-secrétaire d'Etat américain, chargé des Affaires africaines, bien qu'il ait démenti au cours des débats de la sous-commission sénatoriale des Affaires étrangères que Washington se soit engagé à "défendre" le gouvernement marocain, "en cas de troubles internes ou de conflit externe" n'a pas nié l'existence des bases précitées où se maintient la présence militaire des Etats-Unis.

Il n'a pas nié non plus l'utilisation de ces bases, par le personnel américain sur place, pour les transmissions de la VIème flotte en Méditerranée, en vertu d'accords intervenus en 1963 entre le gouvernement marocain et celui des Etats-Unis d'Amérique.

3) Les minutes des débats de la sous-commission américaine révèlent par ailleurs que mille sept cents conseillers et techniciens américains exercent, depuis 1963, dans les bases secrètes du Maroc, et que l'aide économique et militaire perçue par le gouvernement marocain s'élève à 728 millions de dollars pour la période 1963-1970.

(1) - "Le Comité Central d'Al Koutlah Al Watania" (Front National) réuni en séance spéciale, a étudié avec attention les informations et commentaires émanant de sources étrangères, relatifs au maintien de la présence militaire américaine au Maroc, sous la forme de bases secrètes situées à Kénitra, Sidi Yahya du Gharb et Sidi Boukandel.

Ces bases affirme la presse internationale sont notamment utilisées pour les transmissions de la VIe Flotte américaine en Méditerranée.

Il ressort, de ces révélations dont l'extrême gravité se passe de commentaires, les points essentiels suivant :

Après de telles révélations le peuple marocain était en droit de s'attendre à des explications de la part de ses gouvernants. Or jusqu'à présent, ceux-ci se sont réfugiés dans le mutisme le plus total. Ce silence est d'ailleurs assez éloquent par lui-même, puisqu'il ne saurait avoir d'autre signification que la confirmation tacite des informations en provenance des milieux officiels américains.

A ce sujet, "l'explication" donnée le 4 novembre par l'agence de presse MAP, et attribuée à des "milieux officiels" est aussi ambiguë que trompeuse.

En effet, les 1 700 "techniciens" américains qui opèrent dans les bases secrètes au Maroc devraient aux dires de la MAP, être considérés au même titre que les assistants techniques recrutés par le Maroc pour faire face aux exigences de son développement économique et social. Or, les assistants techniques ordinaires sont recrutés par contrat, pour une durée déterminée et rétribués par le budget marocain. Ils sont sous l'autorité du gouvernement marocain. Par contre les "techniciens et conseillers" américains ne sont ni recrutés par contrat ni rétribués par le Maroc. Ils exercent sous l'autorité militaire du gouvernement des Etats-Unis qui les rétribue directement. Ils continuent d'ailleurs à jouir avec leur familles d'une sorte de régime d'exterritorialité, notamment à la base militaire de Kénitra : ils ont leurs magasins où ils s'approvisionnent en articles ménagers, et d'habillement, en meubles et en denrées alimentaires, le tout importé de l'étranger, sans contrôle à l'importation ni paiement des taxes douanières

Dans cette enceinte, où ne sont admis que les citoyens américains, la monnaie d'échange est le dollar, non le dirham. Ils y ont aussi leurs écoles et leurs hôpitaux, qui échappent bien entendu au contrôle des autorités marocaines.

De plus, on ne peut faire admettre que le Maroc aurait besoin de 1 700 techniciens américains, pour la formation de promotions annuelles,

composées au plus de quelques dizaines d'agents marocains de télécommunications.

Enfin, l'agence MAP termine sa dépêche du 4 novembre 1970 en "démentant catégoriquement l'existence d'une quelconque base militaire ou stratégique étrangère sur le sol marocain".

Le moins que l'on puisse dire de ce "démenti catégorique" est qu'il constitue en réalité une confirmation des informations émanant des sources officielles américaines. Car la question qui se pose avec évidence n'est pas celle de savoir qui a la nue-propriété de ces bases mais plutôt de savoir si ces bases sont effectivement utilisées par les forces militaires américaines, notamment pour les besoins de la VIème flotte américaine stationnée, comme l'affirment les officiels du Sénat et du gouvernement américains. Or, sur ce point, il est édifiant de constater que les "milieux officiels" cités par la MAP évitent de répondre avec précision.

Compte tenu de faits aussi concordants, le Comité Central d'Al Koutlah El Watania dénonce la main - mise de l'impérialisme américain sur les bases de Kénitra, Sidi Yahia et Sidi Bouknadel en violation des accords Eisenhower - Mohammed V conclus en 1959, qui stipulent l'évacuation pure et simple de toutes les bases utilisées par les forces américaines au Maroc. En donnant leur consentement à l'utilisation de ces bases par les forces militaires américaines à l'insu du peuple marocain les gouvernants marocains ont assumé les plus lourdes responsabilités devant l'Histoire et devant l'opinion des pays arabes du Moyen-Orient, victimes de l'agression impérialosioniste.

Face à une telle situation et forte de l'appui de l'immense majorité du peuple marocain, "Al Koutlah El Watania" exprime son opposition à toute politique, ayant pour but ou pour résultat de dénaturer le principe de l'évacuation des forces étrangères sous quelque forme que ce soit, et au profit de quelque présence militaire étrangère que ce soit sur le territoire national.

Elle réaffirme l'attachement du peuple marocain au principe de non-dépendance qui a régi, dès 1956, la politique étrangère du Maroc et qui a permis à notre pays pendant plusieurs années d'œuvrer activement parmi les pays non-alignés en faveur de la paix internationale.

Soucieuse de maintenir le pays en dehors des blocs, consciente du danger que des bases militaires étrangères installées sur notre territoire, font courir à la sécurité de notre peuple, solidaire du peuple palestinien en lutte contre l'impérialisme et le sionisme, et profondément attachée à la paix, Al Koutlah El Watania réclame l'évacuation immédiate par les Américains des bases de Kénitra, Sidi Yahia et Sidi Bouknadel. Elle attire l'attention de la Nation sur la gravité de la situation créée par la présence américaine dans ces bases, présence qui porte atteinte à notre indépendance et notre sécurité, qui constitue une violation de nos engagements internationaux et qui est la négation de la solidarité envers la Nation arabe et en particulier envers le peuple palestinien.

Rabat le 15 novembre 1970

Le Comité Central

d'Al Koutlah Al Watania

Hier Settat, Aujourd'hui Kénitra, Demain...

La prolétarianisation progressive de la petite paysannerie est l'une des conséquences directes de la politique agricole suivie par le régime monarchique. La violence des révoltes paysannes non seulement pose avec une très grande acuité le problème de la terre mais remet à l'ordre du jour le problème de la place et du rôle de cette classe -c'est-à-dire de son organisation- dans la conquête du pouvoir.

Les Révolutions Chinoise et Cubaine en particulier ont permis, de théoriser sur plusieurs aspects de sa participation à la lutte révolutionnaire. Cependant, la question paysanne au Maroc, en dépit de quelques tentatives d'analyse sur le plan sociologique, reste souvent mal posée.

Nous essaierons dans notre prochain numéro de faire état d'une première approche.

D'autre part, Al-Koutlah Al Watania, solidaire des luttes paysannes, a diffusé le 3 Décembre 1970 le communiqué suivant :

"Une fois encore, au Maroc, des fellahs ont été victimes d'événements sanglants ayant à leur origine le problème de la terre. Les populations et les forces auxiliaires se sont affrontées dans le Caidat de Tleta du Gharb dans la province de Kénitra le samedi 28 novembre 1970 à la suite d'une manifestation populaire organisée par les paysans pour empêcher une société étrangère possédant des terres agricoles dans la province de Kénitra

de les céder à des gros propriétaires fonciers marocains. Le bilan tragique de l'affrontement s'établit ainsi selon les informations du Ministère de l'Intérieur : 5 morts et 6 blessés du côté des populations et 10 blessés du côté des forces auxiliaires.

Les événements de la province de Kénitra traduisent d'une manière éclatante les exactions des féodaux marocains et de leurs alliés étrangers et affirment au prix des sacrifices suprêmes la gravité et l'urgence que revêt le problème de l'agriculture au Maroc.

En cette circonstance douloureuse, la "Koutlah Al Watania" s'incline devant les fellahs martyrs et proclame que le droit est du côté des masses paysannes qui ont été spoliées de leurs terres sous le Protectorat par la ruse, par la pression et par la force.

Ces populations avaient mis tout leur espoir dans l'ère d'indépendance pour recouvrer leurs droits.

Mais la collusion de la féodalité marocaine avec le colonialisme leur a ôté tout espoir actuellement. En effet, sous le couvert du libéralisme économique, une politique gouvernementale anti-populaire est constituée ne visant en réalité que la protection des privilèges et des structures hérités du colonialisme.

"La Koutlah El Watania" devant la gravité des événements de la province de Kénitra et devant leur renouvellement tout au long des dernières années dans les autres provinces, met le Gouvernement devant ses responsabilités et affirme que l'utilisation de la force ne peut remplacer la poursuite d'une politique rationnelle en matière de réforme agraire telle qu'elle a été proposée par les organisations nationales et conformément aux nécessités impérieuses du développement.

La féodalité locale et le colonialisme sont responsables du sang versé. La "Koutlah El Watania" dénonce leur collusion contre les intérêts vitaux des populations laborieuses du pays. Elle demande que les terres de colonisation soient immédiatement mises à la disposition des petits paysans, préalablement à la réalisation d'une réforme agraire globale.

Elle demande au Gouvernement d'indemniser les familles victimes des événements de la province de Kénitra et de recueillir leurs enfants.

La "Koutlah Al Watania" estime que de telles dispositions pourraient éviter de provoquer de nouveaux événements sanglants, car le problème qui se pose dans la province de Kénitra se pose en même temps et avec la même acuité dans les autres provinces marocaines.

DEUX POIDS ET DEUX MESURES

L'éminent historien de l'Afrique du Nord, Charles-André Julien, ancien Doyen de la Faculté des Lettres de Rabat et professeur à la Sorbonne, avait publié dans "le Monde" du 28 octobre 1970 un important article où il est fait mention de certaines affirmations de Yves Maz, qui dans la conjoncture actuelle au Maroc ont une résonance toute particulière.

Voici ce que Monsieur Y. Mas soutenait le 7 janvier 1953 :

"Il est indispensable de détrôner le Sultan. C'est le leitmotiv parfois exprimé sous la forme : "il faut couper la tête au Sultan". Tout le monde pense ainsi au Maroc : Guillaume m'a déclaré personnellement vendredi (le 2 janvier) que c'est indispensable. Le Maroc est peuplé de Berbères et les Arabes sont des conquérants comme nous. Il n'y a qu'à chasser les Arabes et l'on s'entendra parfaitement avec les Berbères comme le Glaoui. La déposition du Sultan n'entraînera aucun trouble si l'on a suffisamment de troupes on n'aura pas besoin de s'en servir. C'est ce que m'a dit à moi-même "un Vizir". Les Marocains ne connaissent que l'autorité. Mon grand ami El Mokri, petit fils du grand Vizir qui se refusait à venir avec moi à Marrakech m'a proposé à Noël, après la répression de s'y rendre et de descendre chez son cousin le Glaoui. Et quand j'ai demandé à Monsieur Basdevant (1) qui ignore tout du Maroc, la Croix de la Légion d'Honneur pour

(1) J. Basdevant : diplomate, était alors chef des services des Protectorats au Quai depuis 1952. Actuellement ambassadeur à Alger.

El Mokri qui sert d'intermédiaire auprès du Sultan, il a fait des réserves et ne me l'a pas accordée, alors que le fils du Sultan est officier. Vous savez, on ne peut rien attendre de l'élite marocaine. J'ai voulu lui confier la publication d'une revue marocaine. Dix jours après la date où aurait dû sortir le numéro, le rédacteur en chef était à Tanger et n'avait même pas réuni la copie. En France, on ne se rend pas compte que sans les Français le Maroc sombrerait dans l'anarchie. Mon ami El Mokri n'a jamais pu acquérir la notion de l'heure"...

Dans un Maroc "indépendant", les affaires du groupes Mas continuent impunément de prospérer.

Alors que la presse nationale et progressiste fait l'objet d'interdiction, de saisie et de poursuite (cf le dernier communiqué du SNPM), la presse Mas, fidèle à sa ligne politique en servant les intérêts des nouveaux colons jouit de toutes les garanties accordées par les lois en vigueur. N'est-il pas révélateur de souligner que le Prince Moulay Ali, un des grands affairistes du Palais Royal est membre du Conseil d'Administration des Imprimeries Réunies qui "travaillent" pour le compte du groupe Mas ?

LE SYNDICAT NATIONAL DE LA PRESSE MAROCAINE COMMUNIQUE :

Le Syndicat National de la Presse Marocaine s'est réuni le 20 novembre dernier pour étudier tous les problèmes dans lesquels se débat la presse nationale et plus particulièrement ceux touchant la liberté de presse et des journalistes.

Le SNPM a examiné particulièrement l'arrestation de Maître Mohammed Barrada, Directeur du journal "l'Opinion" et membre du syndicat et a exprimé sa stupéfaction devant les procédés - contraires à la loi -

qui ont conduit Me Berrada en prison avant qu'il ne soit jugé.

Le SNPM a exprimé l'espoir que la justice saura prendre en considération l'appel introduit et innocentera Me Berrada de l'accusation qui lui a été collée.

Le SNPM s'est également penché sur l'affaire de la disparition de Monsieur Mohamed Fazghi, Directeur du Journal "Libération" (interdit). Le Syndicat National de la Presse Marocaine demande que la vérité soit faite autour de cette mystérieuse disparition qu'il considère comme une menace à la sécurité des citoyens au moment où la liberté individuelle d'un membre de la famille de la presse est atteinte.

Le SNPM a aussi étudié la question du journal "Al Kifah Al Watani" dont la parution et la diffusion ont été interdites par la police malgré deux tentatives engagées par la direction de l'hebdomadaire. Le journal a été interdit de paraître contrairement à la législation en vigueur et sans qu'aucun texte émanant des responsables n'ait officialisé l'interdiction de la publication.

A cet effet, le Syndicat rendra public prochainement un mémorandum spécial.

Le SNPM a examiné à nouveau les entraves et les restrictions que la presse et les journalistes ne cessent d'en courir dans l'exercice de leurs fonctions et ce, malgré la levée de l'état d'exception et attire l'attention de l'opinion publique sur le soutien qu'elle doit apporter à la presse qui milite en faveur des aspirations supérieures de la Nation.

La réunion du SNPM a porté enfin sur les questions relatives aux relations qu'il entretient avec les syndicats internationaux de la Presse.

LE MAROC ET LA PRESSE INTERNATIONALE

LA REVUE ESPRIT (NOV. 1970) :

LE MAROC DANS L'INQUIETUDE (1)

Le 24 juillet dernier, un référendum constitutionnel a institué au Maroc, pour la seconde fois, une monarchie parlementaire. L'évènement a attiré l'attention sur ce pays, mais pour bien en comprendre la signification, il est utile de rappeler les principaux faits qui l'ont précédé : rumeurs relatives à des luttes politiques visant le pouvoir, malaise dans le milieu paysan, grèves lycéennes et étudiantes persistantes et intense activité diplomatique.

Le coup d'État réussi de Lybie, la déposition du vieux roi Idriss ont dû donner à penser à certaines personnes. Et en effet on a constaté, un peu plus tard, que le moindre fait était interprété selon un schéma très simple et toujours identique : il y a eu une tentative de complot. Aussitôt le bruit était colporté, déformé et diffusé jusque dans les campagnes les plus lointaines. Ainsi le 18 novembre, le défilé de troupes qui devait commémorer les fêtes de l'Indépendance est brusquement décommandé. On prétexte officiellement la fatigue des soldats qui doivent jeûner en ce mois de Ramadan. Mais aussitôt on rapporte que de jeunes officiers de Marrakech devaient prendre d'assaut la tribune officielle et faire un mauvais sort aussi bien à la famille royale qu'aux membres du Gouvernement

(1) Malgré la véracité des faits rapportés, nous ne faisons pas sienne toute l'analyse-avec les conclusions- que nous publions à titre d'information

Et le récit s'orne rapidement de détails d'une précision extraordinaire. Un peu plus tard la dernière veillée de prière du mois de Ramadan est brusquement supprimée. La raison officielle est qu'une rage de dents subite affecte le Roi. Cependant cette explication ne trouve guère crédit. Mais ce qu'on explique en détail, c'est comment une unité de chars devait s'emparer de la mosquée, et on donne des précisions troublantes.

C'est également vers la fin de 1969 qu'on apprend qu'un camion d'armes avait été saisi dans la région d'Oujda. Un des conjurés aurait dénoncé ses camarades et la police aurait pu ainsi mettre la main sur un stock d'armes venues par un des présides espagnols.

(...) Ce qui est certain, c'est qu'à partir de cette époque ont commencé dans le pays des vagues d'arrestations qui n'ont pas encore cessé entièrement à l'heure actuelle (1). On évalue à une centaine le nombre des personnes qui ont ainsi "disparu", car les familles ne sont officiellement au courant de rien et ont reçu la consigne de se taire. Une telle situation prête à toutes les interprétations. Est-ce que le mouvement a touché l'armée, car on parle selon les versions de 5 à 80 officiers arrêtés ? Est-ce que les personnes "disparues" ont été réellement arrêtées ? Certains témoins déclarent qu'on les a enlevées de force et mises dans des voitures en les frappant. D'autres disent que les personnes "disparues" ont d'abord été renversées par des automobiles et emportées inconscientes. Souvent dans les médinas, quand on parle nominalement de ces "disparus", on va jusqu'à dire qu'ils ont été assassinés. Les bruits les moins contrôlés circulent également à propos de la répression dans l'armée. Il n'est pas rare d'obtenir des récits très réalistes de l'exécu-

(1) cf nos communiqués "complot contre le mouvement progressiste marocain" (fév. 70) et "la répression continue" (Novembre 70)

tion de tel ou tel officier. Où sont les personnes arrêtées ? Y a-t-il vraiment un nouveau pénitencier à 120 km au sud de Tan-Tan comme cela se dit ? Quelles sont les charges retenues contre les prisonniers ? Faute de réponse à toutes ces questions, le pays tout entier vit dans une angoisse qui n'a été que partiellement levée le 12 septembre dernier, quand le gouvernement annonça officieusement qu'il allait livrer à la justice une centaine de ces prisonniers politiques.

Bien d'autres faits confirment l'atmosphère de crainte qui a régné cette année au Maroc.

(...) Le Roi lui-même a dû publiquement et à plusieurs reprises démentir les nombreuses rumeurs qui ont circulé avec tant de persistance.

"LE MALAISE PAYSAN"

Mais le gouvernement marocain n'est pas seulement aux prises avec les rêves républicains qui touchent surtout certaines populations citadines, il est aussi en face d'un grave malaise paysan. L'origine en est la tentative de développement des campagnes et d'industrialisation de l'agriculture. Cette politique n'est possible qu'avec une injection massive de capitaux venus soit des institutions internationales, soit de divers pays étrangers, soit de la jeune bourgeoisie nationale marocaine. Les gens des villes en profitent pour accentuer leur main-mise sur les ahouaz (campagnes, banlieues). Ce phénomène déjà ancien s'accélère. Les fermes de colonisation ne sont pas rendues aux paysans mais vendues illégalement à de hauts fonctionnaires ou à de riches citadins. D'autres terres sont achetées et le tout s'opère au détriment des paysans. Lorsqu'avec des crédits russes, français ou américains, on construit un barrage quelque part, immédiatement des citadins et des fonctionnaires, qui souvent ne sont que des prête-noms, achètent la terre à bas prix pour la revendre deux ou trois ans plus tard avec la plus-value considérable que leur vaut le passage d'une terre sèche (bour) à une terre irriguée.

(...) Les conséquences de ces luttes sociales impitoyables au sein du monde paysan ne sont pas trop graves en général. Le paysan évincé préfère abandonner la partie et rejoindre de gros bourgs où il se prépare à l'idée du grand saut vers les villes. Beaucoup de paysans réagissent également par la folie. On peut alors assister à des psychoses de dépossession.

(...) Il est rare cependant que des adultes montrent de la violence. Ils manifestent leur opposition par des mots d'esprit, des phrases obscènes. Si on prête bien l'oreille, on entendra : "Yahawa el Malik" au lieu de l'expression usuelle : "Yahia el Malik".

(...) Plus graves sont les réactions des jeunes ruraux, surtout dans les régions de mise en valeur intense. Ils ont été alphabétisés, ne veulent plus travailler la terre et ne trouvent pas d'autre travail. Alors se développent des phénomènes d'anomie sociale caractérisée.

(...) Dans des régions comme le Tadia ou le Haouz de Marrackech, les jeunes détruisent délibérément les canaux d'irrigation (actuellement c'est le Koweït qui finance l'établissement de cette nouvelle société hydraulique)

(...) On peut ainsi expliquer pourquoi eut lieu, il y quelques mois, une assez grave insurrection paysanne dans la région de Settât (1) quoiqu'il ne faille pas en exagérer l'importance. Cette région avait déjà attiré l'attention des observateurs l'an dernier alors que M. Yakoubi ben Ameur en était encore gouverneur. A l'époque un modèle prévisionnel des révoltes paysannes, à partir d'indicateurs sociaux divers, avait été mis au point.

(1) à rapprocher avec la récente révolte dans la région de Kénitra

(...) Il y a deux ans, la rumeur rapportait qu'une des fermes du roi au sud de Casablanca avait été incendiée lors d'une jacquerie. Il y aurait eu 300 millions de dégâts et quelques centaines de personnes auraient été arrêtées aux fins de l'enquête. L'an dernier des taureaux achetés fort cher outre-Atlantique pour une autre ferme royale, à Meknès, furent empoisonnés. Et combien de faits semblables ne sont jamais connus ! C'est ainsi qu'à Settat, pour un prétexte mineur, une question de partage de terres, il y eut une insurrection. On releva six morts et on compta environ 300 interpellés.

"L'AGITATION LYCEENNE ET ETUDIANTE" :

L'agitation lycéenne et étudiante pourrait se révéler bien plus dangereuse que de telles révoltes isolées si elle jouait un rôle de détonateur. L'année avait assez bien commencé. Cependant vers la mi-janvier des troubles analogues aux incidents de l'an dernier eurent lieu dans un quartier périphérique de Casablanca. Deux cars de ramassage scolaire furent brûlés et quelques centaines de personnes furent emprisonnées. Vers cette époque éclatèrent un peu partout dans le pays des grèves scolaires et universitaires qui durèrent de façon sporadique toute l'année, sans avoir la même que dans le passé.

La raison première de ces grèves était de donner une réponse aux arrestations qui eurent lieu, selon l'U.N.E.M. (Union Nationale des Etudiants Marocains), au Maroc même en décembre et dans les mois qui suivirent, en France et en Espagne dans le même temps, à la demande du gouvernement marocain.

(...) Mais les mouvements lycéens et étudiants ne sont pas partis seulement d'un appel contre cette répression intérieure et extérieure. Ils s'en sont également pris, comme le rappelait avec force Allal el Fassi aux obsèques d'Abdelkhalek Torrès à Tétouan en juin dernier, au néo-colonialisme français ou américain. Un tract de l'U.N.E.M. soulignait que, sans cette aide, la répression ne pourrait pas jouer pleinement. C'est cela qui permet au gouvernement de Rabat "d'entretenir en permanence dans toutes les

régions et localités du Maroc un appareil militaire et policier constamment dirigé contre les masses populaires". Le même tract continuait ainsi : "Au même moment, le pouvoir renforce ses liens avec l'impérialisme américain et français et avec le régime franquiste au prix de concessions qui nous font assister à une vaste opération de colonisation du Maroc".

Il ne faudrait cependant pas croire que les motivations des lycéens soient toutes à ce niveau. Sans partir d'une analyse qui remonterait aux principes, la plupart rejettent simplement l'actuel système scolaire et universitaire comme faisant partie d'une entreprise de déculturation néo-colonialiste. Ceux-là contestent les méthodes d'enseignement et les programmes calqués sur ceux de la France. Ils voient avec crainte l'installation à Tanger, en ce mois d'octobre, d'une université privée américaine recevant d'importantes dotations de l'industrie américaine au Maroc et ayant peut-être la secrète ambition de jouer le rôle de celle de Beyrouth à l'autre extrémité de la Méditerranée. Un étudiant, représentatif de ces partisans de la culture nationale, illustre ce point de vue lorsqu'il déclarait en mars dernier : "Sa Majesté nous méprise. Elle méprise notre langue. Elle est en train de nous trahir".

(...) Le gouvernement comptait sur les divisions et les faiblesses des étudiants. Mais il n'a réussi qu'à faire l'unanimité contre lui. Et chose importante, certains principes de guérilla urbaine furent alors employés : petits meetings ponctuels, disparition chez les habitants avant l'arrivée de la police, etc...)

(...) Le principal bilan de ces grèves, ce fut tout d'abord plusieurs millions de dollars qui ne s'investirent pas dans le pays. Si le Roi veut développer l'industrie du fer dans le sud et celle du gaz dans le Nord, il doit au préalable régler le problème étudiant qui peut effaroucher d'éventuels investisseurs. D'où la décision qu'il a prise de s'occuper personnellement de ce problème. Deuxième conséquence : les coopérants, surtout français, doivent prendre ouvertement parti dans des problèmes

internes marocains qui officiellement ne les regardent pas". Cela devint patent à la fin du mois de mai où les professeurs français allèrent jusqu'à écrire une lettre au Ministre marocain de l'Education Nationale. Ces troubles scolaires risquent donc d'agir comme un révélateur et de hâter ainsi la crise de la coopération. Troisième conséquence : une prise de conscience politique au moins sommaire a été accélérée chez beaucoup de jeunes Marocains scolarisés. Quatrième conséquence : la faiblesse relative du mouvement étudiant est devenue manifeste. Ce serait le général Oufkir en personne qui aurait favorisé le développement de ces grèves et en aurait profité pour éliminer certains proviseurs. Puis le Roi aurait tout repris magistralement en main lors de son discours du trône.

C'est à partir de ces faits qu'il faut comprendre la décision d'organiser un référendum constitutionnel, prise par le Roi au début du mois de juillet.

UNE NOUVELLE AFFAIRE BEN BARKA

Maurice Schumann est certainement très fidèle à la ligne politique tracée par le général de Gaulle, mais c'est une fidélité qui a la mémoire courte.

Pour la première fois depuis l'indépendance, le chef de la diplomatie française va se rendre au Maroc, où Mohammed Oufkir, condamné de droit commun par des tribunaux français, est toujours ministre de l'intérieur. Qu'en aurait pensé le général de Gaulle ?

Ce voyage se situe à la date du cinquième anniversaire de "l'enlèvement" de Mehdi Ben Barka - au moment même où le délai légal étant passé, comme le rappelait la semaine dernière Me Buttin dans "le Monde" - l'opération Oufkir n'est plus considérée comme un rapt, mais bel et bien comme un assassinat.

Il y a mieux : ce voyage va prendre place dans une atmosphère troublée par les récents incidents du Gharb où cinq paysans ont été tués par les forces de l'ordre et surtout au moment où la gauche marocaine subit une nouvelle épreuve : l'enlèvement par les brigades spéciales d'Oufkir, le 16 novembre, de Mohammed El Yazri, ancien député de Fez, ancien élève de l'E.N.A., spécialiste des affaires financières, qui ne compte plus ses mais en France et qui est - ou était - le plus proche collaborateur d'Abdraham Bouabid, le chef de l'Union nationale des Forces populaires (U.N.F.P.) évidemment visé dans cette affaire.

Que cette nouvelle affaire Ben Barka se situe à Rabat, non à Paris, montre que les hommes d'Oufkir sont devenus plus circonspects et préfèrent

frapper sur leur terrain, mais rappelle que le régime de Rabat est plus que jamais celui avec lequel avait rompu de Gaulle.

(Depuis le début du mois de novembre, l'U.N.F.P., le principal parti de l'opposition de gauche au Maroc, est sans nouvelles de plusieurs de ses cadres. Peut-être ont-ils été arrêtés comme la centaine de militants, inculpés d'atteinte à la sûreté de l'Etat, qui attendent depuis un mois d'être déférés devant le tribunal militaire. Mais, malgré ses démarches auprès du parquet et de la sûreté nationale, Bouabid n'a pu obtenir de précisions sur leur identité ou leur lieu de détention. La semaine dernière, il a déposé une "plainte contre X" pour enlèvement et séquestration arbitraire)

UN ENLEVEMENT ET UNE VISITE

Personne ne doute qu'El Yazghi, qui avait été emprisonné à deux reprises par le pouvoir, et qui, depuis une quinzaine de jours, était étroitement surveillé et filé par les policiers, a été arrêté, séquestré sans doute torturé, peut-être tué par les hommes des "services de sécurité publique" que dirige l'assassin de Ben Barka.

DES MILLIERS D'ENLEVEMENTS

Une affaire comme celle-ci n'est pas, hélas la première du genre au Maroc, mais la personnalité de la victime lui donne un retentissement international.

L'émotion soulevée par son enlèvement dépasse du coup, les frontières du royaume chérifien. L'affaire El Yazghi jette une lumière crue sur ce qui se passe au Maroc, ce pays où la terreur exercée par les féodaux au pouvoir n'a rien à envier à celle que font régner les généraux brésiliens ou les colonels grecs.

LA MASCARADE DE COLOMBEY

Un système qui ne tient que par la terreur - et par la corruption des cadres dirigeants - est finalement fragile. Le féodalisme archaïque et répressif qui se perpétue et se sclérose au Maroc, sous le règne d' Hassan II, est aujourd'hui en crise.

Economiquement, le pays, pillé par les privilégiés locaux en même temps que par le capitalisme étranger, s'enfonce dans le sous-développement. Politiquement, le roi n'a pas réussi à élargir les assises de son pouvoir. Bien qu'il ait doté le pays, l'été dernier, d'une Constitution (sur mesure) et d'une Assemblée (préfabriquée) pour essayer de se donner un nouveau visage libéral, son "despotisme éclairé" n'a pas fait recette. En dépit de pressantes sollicitations, les hommes politiques jadis les plus proches du trône - Reda Guerida, par exemple - demeurent sur la réserve. Quant au parti de l'Istiqlal, il a cessé de rechercher un modus vivendi avec le Palais, et il s'est allié à l'UNFP au sein d'un "Front National" d'opposition. Personne n'ayant voulu saisir la carotte tendue par le roi, le roi fait donner le gourdin d'Oufkir et de Dlimi.

De Gaulle n'a jamais pardonné à Hassan II l'assassinat de Ben Barka : il n'a jamais plus voulu, après ce crime, recevoir ou rencontrer le souverain chérifien, et il a poursuivi de sa rancune tenace Oufkir et Dlimi. Pour le roi autocrate et ses lieutenants comme pour les néo-colonialistes français, qui comptent bien réaliser de nouveaux profits substantiels au Maroc, la mort du général lève une hypothèque.

Pour les "héritiers du général", l'"ouverture" est prometteuse. La "continuité", par contre, sera légère. Hassan II et ses interlocuteurs ont passé un accord selon lequel, au moment de la visite du ministre des Affaires étrangères français, l'encombrant Oufkir fera un opportun séjour hors du Maroc.

Le lieu choisi par le ministre - Washington - rappellera cependant que les Français ne sont pas seuls, au Maroc, et que les Américains s'y montrent de plus en plus actifs.

Maurice Schumann sait qu'il ne marquera des points, dans cette compétition avec les Etats-Unis, qu'en ménageant son royal partenaire.

C'est la raison pour laquelle cet humaniste se bouchera sans doute les oreilles, au Maroc, pour ne pas entendre les plaintes des torturés, et dissimulera le dégoût que lui inspirent les tortionnaires. Les affaires sont les affaires.